NFFN 95.2 – Decision making framework for individual provincial international student intake caps weighted by population

IRCC's response to a request for information made by the Standing Senate Committee on National Finance on April 10, 2024

Question

Senator MacAdam: The number of students eligible to apply for a study permit was based on a national 60% conversion from application to acceptance, and the student quotas were to be allocated based on the provincial population. Let me give you some P.E.I. stats now, because I'm from P.E.I. With 0.043% of the national population and a 52% conversion from application to a student permit, P.E.I. should be receiving 3,007 new applications. Based on the best information I have, they will be receiving 2,312, based on the lower conversion rate.

The allocation based on population has not been addressed. I'm just wondering if you can explain this discrepancy.

[...]

Ms. Manseau: You're correct: A cap of two years has been announced, with a 35% decrease, and the allocation to provinces and territories are weighted by the population.

We'll be happy to provide you more specific information by province.

[...]

Senator MacAdam: The presidents of both the University of Prince Edward Island and Holland College, which is the biggest college in Prince Edward Island, estimate this cap could lead to a decline of 30% in first-year international student enrolments. That is significantly more than what the federal government had projected. That decline will have significant community impacts, including programming and tuition fees. It will be felt substantially into the future. How will the impacts of the cap be evaluated to ensure that the changes are not disproportionately impacting smaller provinces?

Ms. Manseau: We do plan to assess the introduction of the cap. We'd be happy to provide you the assessment framework that we'll put in place.

Response

The national cap is based on the amount of expiring study permits this year. This means that the number of international students coming to Canada in 2024 should be the same as the number of students whose permits expire this year. For 2024, the target is 485,000 approved study permits.



Canada

NFFN 95.2 – Decision making framework for individual provincial international student intake caps weighted by population

IRCC's response to a request for information made by the Standing Senate Committee on National Finance on April 10, 2024

Approximately 20% of students apply for an extension each year and remain in the country. Therefore, Immigration, Refugees and Citizenship Canada (IRCC) subtracted that amount (97,000) from the target of 485,000 and set aside a small buffer to allow for other variations, resulting in a revised target of 364,000 approved study permits in 2024.

Accordingly, based on the national approval rate of 60% for study permit applications, the target of 364,000 approved study permits translates into a cap of 606,000 study permit applications received for 2024.

Some international students are exempt from the cap, such as primary and secondary school students and master's or doctoral degree students. IRCC deducted the estimated volume of these groups (140,000 based on 2023 data) from the 2024 target number of approved study permits. This resulted in a target of 236,000 approved study permits for 2024, which converts to roughly 393,000 study permit applications to be allocated.

IRCC distributed the adjusted number of study permit applications, 393,000, based on the population share of each province and territory. Under this model, some provinces and territories would get more students in 2024 than in 2023, while others would see fewer new students.

For provinces that would receive more international students in 2024 than in 2023 based on population share, IRCC adjusted their allocation to limit growth to 10% compared to 2023.

For provinces that would receive fewer international students in 2024 than in 2023, IRCC adjusted their allocation to lessen the negative impact in the first year and support broader regional immigration goals.

IRCC also topped up allocations for provinces whose approval rate was lower than 60%. The top-ups will help provinces with lower approval rates reach their expected number of approved study permits in 2024.

As a result, a total of about 552,000 study permit applications have been allocated to provinces and territories under the national cap. These allocations are expected to yield approximately 292,000 approved study permits, representing a 28% reduction from 2023 for the groups included under the cap.

Many variables may influence the number of new international students who arrive in Canada in 2024, for example: provinces and territories with room to grow may not end up using their full allocations; approval rates may change; and, in-year adjustments may be required. These results will help inform decisions on allocations for 2025.



NFFN 95.2 - Cadre décisionnel pour les plafonds provinciaux d'admission d'étudiants étrangers pondérés en fonction de la population

Réponse d'IRCC à une demande d'information présentée par le Comité sénatorial permanent des finances nationales le 10 avril 2024

Question

La sénatrice MacAdam: Le nombre d'étudiants qui peuvent demander un permis d'études est fondé sur un taux de conversion de 60 % à l'échelle nationale entre la demande et l'admission, et les quotas d'étudiants seront répartis en fonction de la population provinciale. Permettez-moi maintenant de vous donner quelques chiffres sur l'Île-du-Prince-Édouard, puisque je viens de là. Avec 0,043 % de la population nationale et un taux de conversion de 52 % entre la demande et le permis d'études, la province devrait recevoir 3 007 nouvelles demandes. Or, à la lumière des meilleurs renseignements dont je dispose, nous en recevrons 2 312, compte tenu du taux de conversion inférieur.

La répartition en fonction de la population n'a pas été abordée. Je me demande si vous pouvez expliquer cet écart.

[...]

Mme Manseau: Vous avez raison : un plafond de deux ans a été annoncé, qui comprend une baisse de 35 % et une allocation aux provinces et aux territoires en fonction de la population. Nous serons heureux de vous fournir des informations plus précises par province.

[...]

La sénatrice MacAdam: Les présidents de l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard et du College Holland, qui est le plus grand collège de la province, estiment que ce plafond pourrait entraîner une baisse de 30 % des inscriptions d'étudiants étrangers en première année. C'est beaucoup plus que ce que le gouvernement fédéral avait prévu. Cette baisse aura des répercussions importantes sur la communauté, notamment sur les programmes et les frais de scolarité. Elle sera ressentie de manière substantielle à l'avenir. Comment les effets du plafond seront-ils évalués pour s'assurer que les changements ne touchent pas de façon disproportionnée les petites provinces?

Mme Manseau: Nous prévoyons effectivement évaluer l'introduction du plafond. Nous serons ravis de vous fournir le cadre d'évaluation que nous mettrons en place.

Réponse

Le plafond national est fondé sur le nombre de permis d'études qui arrivent à expiration cette année. Selon ce modèle, le nombre d'étudiants étrangers venant au Canada en 2024 devrait être identique au



NFFN 95.2 - Cadre décisionnel pour les plafonds provinciaux d'admission d'étudiants étrangers pondérés en fonction de la population

Réponse d'IRCC à une demande d'information présentée par le Comité sénatorial permanent des finances nationales le 10 avril 2024

nombre d'étudiants dont le permis arrive à expiration cette année. Pour 2024, l'objectif est fixé à 485 000 permis d'études approuvés.

Environ 20 % des étudiants présentent une demande de prolongation chaque année et restent au pays. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) a donc soustrait ce nombre (97 000) de l'objectif de 485 000 permis, s'est gardé une petite marge pour tenir compte des éventuelles variations, et a établi à 364 000 l'objectif révisé du nombre de nouveaux permis d'études approuvés en 2024.

Ainsi, sur la base d'un taux national d'approbation de 60 % pour les demandes de permis d'études, l'objectif de 364 000 permis d'études approuvés équivaut à un plafond de 606 000 demandes de permis d'études reçues pour 2024.

Certains étudiants étrangers sont exemptés du plafond. C'est le cas notamment des élèves du primaire ou du secondaire et des étudiants à la maîtrise ou au doctorat. IRCC a déduit le volume estimé de ces groupes (140 000 selon les données de 2023) du nombre cible de permis d'études approuvés pour 2024. Il en résulte un objectif de 236 000 permis d'études approuvés pour 2024, ce qui équivaut à environ 393 000 demandes de permis d'études à attribuer.

IRCC a réparti le nombre révisé de demandes de permis d'études, soit 393 000, en fonction de la proportion de la population de chaque province et territoire. Selon ce modèle, certaines provinces et certains territoires accueilleraient plus d'étudiants en 2024 qu'en 2023, tandis que d'autres verraient leur nombre de nouveaux étudiants diminuer.

En ce qui concerne les provinces qui, sur la base de la proportion de la population, accueilleraient plus d'étudiants étrangers en 2024 qu'en 2023, IRCC a révisé leur allocation afin de limiter à 10 % la croissance par rapport à 2023.

En ce qui concerne les provinces qui accueilleraient moins d'étudiants étrangers en 2024 qu'en 2023, IRCC a révisé leur allocation afin d'atténuer l'impact négatif au cours de la première année et de soutenir les objectifs régionaux généraux en matière d'immigration.

IRCC a également augmenté les places attribuées aux provinces dont le taux d'approbation était inférieur à 60 %. Ce supplément aidera ces provinces à atteindre le nombre prévu de permis d'études approuvés en 2024.

Une fois ces révisions appliquées, un total approximatif de 552 000 demandes de permis d'études a été attribué aux provinces et aux territoires dans le cadre du plafond national. Ces attributions devraient



NFFN 95.2 - Cadre décisionnel pour les plafonds provinciaux d'admission d'étudiants étrangers pondérés en fonction de la population

Réponse d'IRCC à une demande d'information présentée par le Comité sénatorial permanent des finances nationales le 10 avril 2024

donner lieu à l'approbation d'environ 292 000 permis d'études, ce qui représente une réduction de 28 % par rapport à 2023 pour les groupes assujettis au plafond.

De nombreuses variables peuvent influencer le nombre de nouveaux étudiants étrangers qui arriveront au Canada en 2024, notamment : les provinces et les territoires ayant une marge de croissance pourraient ne pas utiliser la totalité de leurs attributions ; les taux d'approbation peuvent changer ; et, des révisions en cours d'année peuvent être nécessaires. Ces résultats aideront IRCC à prendre des décisions sur la répartition pour 2025.



